

De la maîtrise de la passation au suivi de l'exécution■ **Objectifs**

- Connaître le cadre réglementaire dans le Code de la commande publique, ses évolutions et les avantages, les points de vigilance du processus et les cas de recours aux contrats globaux
- Identifier les rôles, missions et responsabilités de chacun des acteurs
- Cerner les étapes de la passation et de l'exécution du marché et les risques qui y sont associés
- Piloter les procédures avec discussions : procédure avec négociation et dialogue compétitif

■ **Intervenants****Georges KUNTZ**

Adjoint du Responsable Régional de la Politique Immobilière de l'État – Grand Est

Karl MAROTTA

Directeur Général du Cabinet Clément et Associés Grand Est

■ **Public**

Maîtres d'ouvrage "décideurs", Directeurs de patrimoine, Chefs de projet.

■ **Programme & Horaires**■ **1 - Les différents types de contrats globaux - définition**

- La conception réalisation
- Le marché public global de performance
- Les contrats globaux sectoriels

■ **2 - Le caractère dérogatoire de ces contrats**

- Dérogation au principe d'allotissement
- Dérogation à l'obligation de séparation des missions de conception et réalisation

■ **3 - Identifier les conditions de recours et les contraintes**

- Conditions de recours – motivation
- Comparaison avec un montage classique
- Organisation particulière de la maîtrise d'ouvrage

■ **4 - Maîtriser les procédures de passation**

- Les seuils
- Le dialogue compétitif ou la négociation
- Les critères d'analyse

■ **5 - La spécificité des pièces contractuelles et le suivi du contrat**

- Le choix du CCAG
- Les clauses contractuelles spécifiques
- L'analyse des performances

■ **6 - Les rôles, missions et responsabilités**

- L'équipe de maîtrise d'ouvrage
- Les assistants
- Le suivi du contrat
- La prise en charge du fonctionnement du bâtiment

■ **Prérequis**

Aucun

■ **Méthode pédagogique**

Formation interactive alternant la dimension théorique et l'expérience vécue des apprenants. Envoi d'un questionnaire en amont de la formation pour recueillir les besoins des participants.

Remise des documents support :

- Support de formation ;
- Textes réglementaires pertinents ;
- Bibliographie.

Évaluation finale

■ **Dates & lieux**

1 jour = 7 heures

➤ 22 mars 2022

➤ 20 septembre 2022

Lieu : Siège de l'APMO,

2, rue Malesherbes - 69006 Lyon

PRIX DE LA FORMATION

475,00€ HT

par personne/Adhérent

950,00€ HT

par personne/Non adhérent

Support de formation et déjeuner compris

■ **Contact et inscription :**

formation@apmo.fr

Tél. : 06 76 21 71 17

Cliquer ici : <https://www.apmo.fr/inscrivezvous>